

De l'amiante sur les murs du lycée Jean-Rostand

Un diagnostic réalisé avant de changer des menuiseries dans l'un des bâtiments a révélé la présence d'amiante dans la peinture de certains murs. Des mesures de précaution ont été prises.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'a révélé le diagnostic réalisé au lycée Rostand en amont de travaux programmés par la Région ?

Le conseil régional, collectivité en charge de l'entretien des lycées, a prévu cette année de changer des menuiseries du bâtiment C du lycée Rostand. En amont de cette opération, « **un diagnostic amiante a été réalisé conformément à la procédure habituelle** », indiquent les services de la Région Normandie. Diagnostic qui a révélé la présence d'amiante dans la peinture de plusieurs salles de ce bâtiment C.

Quelles sont les premières mesures prises par la Région ?

La peinture de ces salles étant dégradée par endroits, « **la Région Normandie a tenu sans délai à s'assurer que ces dégradations n'entraînent pas de risque avéré pour les lycéens et les personnels** ». Décision a été prise dès mercredi, en accord avec le chef d'établissement et le Rectorat, « **de basculer en distanciel une partie des enseignements** » dispensés dans ce bâtiment. Des mesures de précaution « **qui vont au-delà des mesures réglementaires préconisées à ce stade** », souligne la Région.

Les risques liés à cette présence d'amiante ont-ils été évalués ?

Depuis la découverte de la présence d'amiante dans ce bâtiment, la Région devait faire réaliser d'ici la fin de cette semaine, « **un diagnostic plus précis de l'état du bâtiment C** ». Celui-ci doit notamment contrôler la qualité de l'air et vérifier « **de manière plus exhaustive** » les peintures de ce bâtiment. Les résultats devraient être connus en début de

semaine prochaine, et partagés avec l'ensemble de la communauté scolaire « **dès que possible en toute transparence** ».

L'ensemble du bâtiment est-il concerné par cette présence d'amiante ?

Le rez-de-chaussée du bâtiment C « **n'a pas été identifié comme une zone exposée à un risque avéré d'amiante par le diagnostiqueur** », affirme la Région. Cet espace a donc été remis en activité.

Comment vont s'organiser les cours pour les élèves fréquentant habituellement le bâtiment ?

En attendant les résultats d'un diagnostic plus poussé, les enseignements vont être assurés selon une organisation valable jusqu'au 24 septembre inclus. Les élèves des séries technologiques qui occupaient ce bâtiment C demeurent en présentiel, mais sont déplacés dans d'autres salles. Sont également maintenus en présentiel l'enseignement de la philosophie ainsi que la spécialité LLCE, les élèves post-bac de première année, les BTS première et deuxième année ESF et BioAc.

En revanche, les enseignements des élèves post-bac de seconde année et de DCG (hors BTS ESF et BioAc) se dérouleront en distanciel.

Enfin, l'enseignement des langues s'effectuera en présentiel ou en distanciel « **en fonction des situations** ».

Comment les élèves et leurs familles pourront être informés ?

Cette organisation pédagogique du lycée sera consultable sur Pronote dans les prochaines heures. « **L'emploi du temps risquant d'évoluer**, prévoient les services de la Région, **il sera nécessaire de consulter cette application régulièrement via l'ENT l'Educ de Normandie.** »

Nathalie LECORNU-BAERT avec Lucas LARCHER.

C'est à la faveur d'un diagnostic préalable à des travaux menés par la Région, que la présence d'amiante a été découverte dans la peinture de certains murs du lycée Jean-Rostand. DR

